



Communiqué FSU 57, FSU 67, FSU 68
Suppression de l'Indemnité de Difficultés Administratives en
Alsace Moselle

Les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFP) ont annoncé la suspension, à compter du 1^{er} février 2025, du versement de l'indemnité de difficultés administratives (IDA) au profit des personnels civils de l'État en fonction dans les Départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Cette indemnité avait été instituée par un décret du 17 septembre 1946 et devait prendre fin à l'achèvement de la fusion des réglementations applicables dans les trois départements d'Alsace-Moselle et dans les autres départements métropolitains. Bien que celle-ci ait été achevée en 1950, l'indemnité a été maintenue depuis par circulaires successives.

Le montant de l'IGA était compris entre 1,83 € et 3,05 € brut mensuel selon l'indice de l'agent (selon des taux inchangés depuis 1946).

La cour des comptes a jugé cette indemnité illégale et caduque et, par conséquent, la DGFP a décidé que l'IGA ne serait plus versée dans les trois départements.

Dans un contexte de gel du point d'indice et d'attaques successives contre la rémunération des agent.es publics (suppression de la GIPA, baisse de 10 % de la rémunération des agents en congé maladie), cette mesure apparaît comme une mesquinerie supplémentaire et le moyen de réaliser des économies de bout de chandelle sur le dos des fonctionnaires.

Les sections départementales FSU 57, 67 et 68 dénoncent la suppression de l'IGA et demandent son rétablissement immédiat. Elles demandent également une revalorisation significative des rémunérations et des carrières pour stopper la paupérisation de l'ensemble des agent.es publics, le rétablissement de la GIPA et un remboursement intégral des congés maladie ordinaire, sans jour de carence.